

Fiche de données de sécurité	page 1/5
Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31 et Annexe II	Révision nr :1
MASTIC REFRACTAIRE CALOFER code 207154	Date : 14/10/2013
	Remplace la fiche : 0/0/0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** MASTIC REFRACTAIRE **CALOFER**
- **Code du produit:** 207154
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation :** Mastic d'étanchéité
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur:** ISOTHERM
590 rue P.A. ROIRET
69290 CRAPONNE
Tel: 04 78 57 86 02
Fax: 0 820 209 089
Voir producteur.
- Identification de la société :
Courriel de la personne en charge de la Fiche de Données de Sécurité : lbeauvais@isotherm.tm.fr
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

SECTION 2: Identification des dangers

DSD/DPD

Non classé comme dangereux selon les critères de la directive 67/548/CEE et/ou directive 1999/45/CE

Autres dangers

Modérément irritant pour les yeux

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Nom	N° CAS EINECS/ELINCS	Conc.	Classification selon DSD/DPD	Classification selon CLP	Note
acide silicique, sel de sodium	1344-09-8 215-287-4	1%<C<10%	Xi; R36/38	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	(1)

(1) Texte intégral des phrases R et H: voir point 16

SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Après inhalation:** Emmener la victime à l'air frais
Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical
- **4.2 Contact avec la peau:** Se laver à l'eau et au savon
Consulter un médecin si l'irritation persiste
- **4.3 Contact avec les yeux:** Rincer à l'eau
Ne pas utiliser de produits neutralisants
Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste
- **4.4 Après ingestion:** Rincer la bouche à l'eau
Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction appropriés:**
EN CAS D'INCENDIE ENVIRONNANT: Tous les agents d'extinction sont autorisés
- **5.2 Moyens d'extinction à éviter:** Pas d'agents d'extinction à éviter connus
- **5.3 Dangers particuliers:** Aucun renseignement disponible
- **5.4 Instructions:** Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise
- **5.5 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:** Gants
Vêtements de protection
Echauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène

Fiche de données de sécurité	page 2/5
Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31 et Annexe II	Révision nr :1
MASTIC REFRACTAIRE CALOFER code 207154	Date : 14/10/2013
	Remplace la fiche : 0/0/0

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- 6.1 Précautions individuelles:** Voir section 8.2
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant
Voir section 13
- 6.3 Méthodes de nettoyage:** Couvrir produit répandu avec un matériau inerte, p.ex.: sable, terre, vermiculite
Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme
Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau
Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Manipulation:** Observer l'hygiène usuelle
Tenir l'emballage bien fermé
- 7.2 Stockage:**
Conditions de stockage en sécurité: Conserver dans un endroit sec
Conforme à la réglementation
Conserver à température de chambre
Temps de stockage max.: 1 année(s)
Tenir à l'écart de: Aucun renseignement disponible
Matériau d'emballage approprié: Matière synthétique
- 7.3 Utilisation(s) particulière(s):** Voir les informations transmises par le fabricant aux utilisations identifiées

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Valeurs limites d'exposition:**
8.1.1 Exposition professionnelle: Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.
- 8.2 Contrôle de l'exposition:**
8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle:
Équipements de protection individuelle:
a) Protection respiratoire: Protection respiratoire non requise dans conditions normales
b) Protection des mains: Gants
c) Protection des yeux: Lunettes de protection
d) Protection de la peau: Vêtements de protection
- 8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement:** Voir section 6.2, 6.3 et 13

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations générales:

Aspect physique	Pâte
Odeur	Inodore
Couleur	Gris foncé à noir

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

Point d'éclair	Sans objet
Densité relative	1.0
Solubilité dans les solvants	Soluble dans les solvants organiques

9.3 Autres informations:

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Conditions à éviter:**
Risque d'incendie possible Aucun renseignement disponible
- Stabilité** Stable dans les conditions normales
- Réactions** Aucun renseignement disponible
- 10.2 Matières à éviter:** Aucun renseignement disponible
- 10.3 Produits de décomposition dangereux:** Aucun renseignement disponible

Fiche de données de sécurité	page 3/5
Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31 et Annexe II	Révision nr :1
MASTIC REFRACTAIRE CALOFER code 207154	Date : 14/10/2013
	Remplace la fiche : 0/0/0

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë:	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange.
11.2 Toxicité chronique:	Non repris dans classe de carcinogénicité (IARC,CE,TLV,MAK) Non repris dans classe de mutagénicité (CE,MAK) Non classifié comme toxique pour la reproduction (CE)
11.3 Effets aigus/symptômes:	
Inhalation:	Pas d'effets connus
Contact cutané:	Pas d'effets connus
Contact oculaire:	Rougeur du tissu oculaire Vision trouble
Ingestion:	Pas d'effets connus
11.4 Effets chroniques:	Pas d'effets connus

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Eco toxicité:	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange.
12.2 Mobilité:	
Composés organiques volatiles (COV)	0 %
Solubilité dans/réaction avec l'eau	Selon la littérature: insoluble dans l'eau
12.3 Persistance et dégradabilité:	Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible
12.4 Potentiel de bio-accumulation:	Aucun renseignement disponible sur la bio-accumulation
12.5 Résultats de l'évaluation PBT:	Non applicable, basé sur les informations disponibles
12.6 Autres effets nocifs:	Non dangereux pour la couche d'ozone (1999/45/CE)

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Dispositions relatives aux déchets:	Code de déchet (Directive 2008/98/CE, décision 2001/118/CE)
08 04 :	déchets provenant de la FFUD de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 10 :	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
	En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes EURAL peuvent être applicables
	Peut être considéré comme déchet non dangereux selon Directive 2008/98/CE
13.2 Méthodes d'élimination:	Éliminer en centre de traitement agréé
13.3 Emballages:	Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE)
15 01 02 :	emballages en matières plastiques

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR	
Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Numéro d'identification du danger	
Code de classification	
Étiquettes	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
RID	
Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Code de classification	
Étiquettes	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

Fiche de données de sécurité	page 4/5
Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31 et Annexe II	Révision nr :1
MASTIC REFRACTAIRE CALOFER code 207154	Date : 14/10/2013
	Remplace la fiche : 0/0/0

ADN

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Code de classification	
Étiquettes	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

IMO

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	-
Étiquettes	
Polluant marin	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

ICAO

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Législation UE:

DSD/DPD

Non classé comme dangereux selon Directive 67/548/CEE et/ou Directive 1999/45/CE

15.2 Prescriptions nationales:

Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid (Pays-Bas)

Identification déchet autres listes de déchets

11

LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 05

Allemagne

WGK

1

Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)

15.3 Règles communautaires spécifiques:

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) repris dans l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux

SECTION 16: Autres données

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point

1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en oeuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés.

Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez votre contrat de licence BIG pour de plus amples informations.

Fiche de données de sécurité	page 5/5
Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31 et Annexe II	Révision nr :1
MASTIC REFRACTAIRE CALOFER code 207154	Date : 14/10/2013
	Remplace la fiche : 0/0/0

(*) = **CLASSIFICATION INTERNE (NFPA)**

Substances PBT = des substances persistantes, bio-accumulables et toxiques

DSD Dangerous Substance Directive - Directive concernant les Substances Dangereuses
 DPD Dangerous Preparation Directive - Directive concernant les Préparations Dangereuses
 CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

R36/38	Irritant pour les yeux et la peau

Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une grave irritation oculaire.

Texte intégral de toute classe visée aux points 2 et 3:

Eye Irrit.	Irritation oculaire
Skin Irrit.	Irritation cutanée